

Anschrift

Zurich, le 20 septembre 2024

Renouvellement du Conseil de fondation

Anrede

Par la présente, nous vous informons de la prochaine élection de renouvellement du Conseil de la Pro Medico Fondation pour le mandat de quatre ans allant de 2025 à 2028. Nous vous prions donc de bien vouloir transmettre ce courrier également aux collaboratrices et collaborateurs assurés.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation et se compose de 13 membres : six représentants des employeurs, six représentants des employés et, à la présidence, une tierce personne neutre qui n'est pas assurée auprès de la Fondation.

Il est réjouissant de constater que les membres actuels du Conseil de fondation ont accepté de se représenter pour la nouvelle période de mandat, apportant ainsi une contribution importante à la continuité du Conseil de fondation.

Les candidates et candidats suivants se présentent pour une réélection au Conseil de fondation :

Représentants des employeurs

Dr. med. Bettina Balmer, Zurich
Dr. med. Max Kuhn, Delémont
Dr. med. Wolfgang Meyer, Villmergen
Dr. med. Florian Vetterli, Saint-Gall
Dr. med. vet. Roger Weiss, Herrliberg
Dr. med. Mathias Wenger, Frauenfeld

Représentants des salariés

Charlotte Diener Irniger, Zurich
Suzanne Dietter, Merishausen
Karin Cavelti, Freienbach
Sandra Flammer, Schönenberg
Dr. iur. Michael Kohlbacher, Zeihen
Lic. rer. pol. Erna Wyrsh, Widen

Président

Dr. iur. Hermann Walser, Uster

D'autres candidates et candidats peuvent être mentionnés dans un délai de 30 jours. Les personnes qui se présentent à l'élection au Conseil de fondation en tant que représentant(e)s des salarié(e)s doivent pouvoir justifier de l'accord écrit d'au moins dix personnes assurées pour leur candidature. Si, à l'expiration du délai de 30 jours, il est constaté qu'aucun autre candidate ou candidat ne se présente à l'élection au Conseil de fondation, les candidats susmentionnés sont élus tacitement.

Les détails de l'élection figurent dans le règlement d'organisation et d'élection de la Fondation, disponible à l'adresse www.promedico.ch, «Dokumente / Downloads», «Reglemente».

Ce courrier ainsi que d'autres informations concernant les élections et leurs résultats seront publiés à l'adresse www.promedico.ch, «Dokumente / Downloads», «Aktuell».

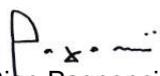
Nous vous remercions de votre coopération.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Pro Medico Fondation



Peter Michel



Gion Pagnoncini